

Nouvel accord entre Air France, KLM et Sky Express

Le 5 Avril 2019



Air France et KLM ont signé un accord de commercialisation avec Sky Express, compagnie aérienne régionale grecque. Il permet aux trois compagnies de renforcer leur coopération entre Paris, Amsterdam et les îles grecques.

Les clients peuvent désormais réserver un billet unique, sur les liaisons aller/retour reliant Paris-Charles de Gaulle ou Amsterdam-Schiphol à 24 destinations grecques, opérées par Sky Express en continuation d'Athènes, sur airfrance.com, klm.com et auprès des agences d'Air France, de KLM et de Sky Express.

Avec ce nouvel accord, les clients d'Air France et de KLM bénéficient dès aujourd'hui de 24 nouvelles routes vers la Grèce au départ de Paris-Charles de Gaulle et d'Amsterdam-Schiphol en continuation d'Athènes : Alexandroupoli, Astypalée, Céphalonie, Chios, Corfou, Cythère, Ioannina, Héraklion, Kalymnos, Karpathos, Kos, Ikaria, La Canée, Lemnos, Milos-Plaka, Mykonos, Mytilène, Naxos, Paros, Samos, Santorin, Skiathos, Syros et Zante. Ce partenariat permet également aux clients Air France, KLM et Sky Express en correspondance à Athènes de poursuivre facilement leur voyage grâce à un suivi des bagages assuré par les compagnies.

Par ailleurs, l'ensemble des clients bénéficierait aussi d'un accès au salon Sky Express à l'aéroport d'Athènes durant leur correspondance.

Patrick Roux, Directeur Alliances du groupe Air France-KLM a déclaré : « *En nous associant aux côtés de Sky Express, les clients bénéficient de la force du réseau national grecque et ce dès cet été au départ de nos deux principaux hubs. Avec ce nouvel accord interligne, nous confirmons une fois de plus l'agilité de notre réseau et entendons faciliter l'expérience de voyage de nos clients grâce à des transferts simplifiés, des services supplémentaires et une offre tarifaire plus avantageuse.* »

Theodoros Krokidas, président et directeur général de Sky Express a ajouté : « *Nous sommes ravis d'annoncer un accord interligne supplémentaire, en particulier avec de grandes marques comme Air France et KLM. Nous sommes certains que cet accord améliorera remarquablement le transport de passagers et la croissance touristique des îles grecques. Sky Express restera concentré sur le renforcement de son réseau et jouera un rôle important sur le transport aérien national.* »

Air France propose de rejoindre Athènes à raison de 39 vols hebdomadaires en Airbus A319 au départ de Paris-Charles de Gaulle, en complément de KLM qui offre 14 vols hebdomadaires au départ d'Amsterdam-Schiphol en Boeing 737.

Les 24 destinations proposées et opérées par Sky Express sont effectuées respectivement jusqu'à 377 fois par semaine au départ d'Athènes en ATR42, d'une capacité de 48 sièges, et en ATR72, d'une capacité de 70 sièges :

Astypalée : 8 vols par semaine
Alexandroupoli : 14 vols par semaine
Céhalonie : 14 vols par semaine
Chios : 19 vols par semaine
Corfou : 18 vols par semaine
Cythère : 7 vols par semaine
Héraklion : 21 vols par semaine
Ikaria : 7 vols par semaine
Ioannina : 7 vols par semaine
Kalymnos : 6 vols par semaine
Karpathos : 7 vols par semaine
Kos : 16 vols par semaine
La Canée : 21 vols par semaine
Lemnos : 10 vols par semaine
Milos-Plaka : 14 vols par semaine
Mykonos : 14 vols par semaine
Mytilène : 16 vols par semaine
Náxos : 22 vols par semaine
Paros : 15 vols par semaine
Samos : 14 vols par semaine
Santorin : 70 vols par semaine
Skiathos : 10 vols par semaine
Syros : 6 vols par semaine
Zante : 21 vols par semaine

À propos d'Air France-KLM

Géant mondial à fort ancrage européen, les principaux métiers du groupe Air France-KLM sont le transport aérien de passagers, de fret et la maintenance aéronautique.

Air France-KLM est le premier Groupe en termes de trafic international au départ de l'Europe. Il offre à ses clients un réseau couvrant 314 destinations dans 116

pays grâce à Air France, KLM Royal Dutch Airlines et Transavia. Avec une flotte de 548 avions et 101,4 millions de passagers transportés en 2018, Air France-KLM exploite jusqu'à 2 300 vols par jour, principalement depuis ses *hubs* de Paris-Charles de Gaulle et Amsterdam-Schiphol.

Son programme de fidélité Flying Blue figure parmi les leaders en Europe et compte plus de 15 millions d'adhérents.

Air France-KLM exploite avec ses partenaires Delta Air Lines et Alitalia la plus grande *joint-venture* transatlantique avec plus de 275 vols quotidiens.

Le Groupe propose également des solutions de transport de fret et de maintenance aéronautique.

Air France-KLM est membre de l'alliance SkyTeam réunissant 19 compagnies aériennes et offrant un accès à un réseau mondial de plus de 14 500 vols quotidiens vers plus de 1 150 destinations dans plus de 175 pays.

À propos de Sky Express

Sky Express est membre de ERA (*European Regional Airlines Association*) et propose 32 destinations en Grèce, reliant les îles grecques les plus populaires au continent. Sa flotte se compose d'appareils ATR de toute dernière technologie.

La marque Sky Express est liée à la sécurité, au confort et à l'accessibilité de ses tarifs. En 2014, Sky Express a reçu le prix ERA Silver Award, en tant que compagnie aérienne de l'année 2014/2015. La compagnie a également été promue consécutivement en 2015, 2016, 2017 et 2018 « Compagnie court-courrier à la croissance la plus rapide » au départ de l'aéroport d'Athènes. En 2018, elle a été récompensée par le prix «Best of the TOP-10 Airlines» pour la quatrième année consécutive.

Sky Express offre un service de haute qualité telle que l'accès gratuit au salon Business pour tous ses passagers au départ d'Athènes, le service «Sky Fast Lane» pour un accès plus rapide aux points de contrôle de sécurité de l'aéroport, la gratuité des bagages en cabine et des bagages en soute pour tous les passagers voyageant avec Air France-KLM.

De plus, Sky Express a développé Island Hopper, un produit prometteur qui propose une offre de services attractifs pour de nombreux touristes lors de leurs séjours en Grèce, tout en leur permettant de visiter au moins une destination grecque supplémentaire, en soutenant le tourisme grec auprès des aéroports régionaux.